

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU FINISTERE  
 COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DU PAYS DE LANDIVISIAU



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
 séance du 15 novembre 2022

## Délibération n°2022-11-115

Date de convocation : 9 novembre 2022

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

### Motion sur les tarifs de l'énergie

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois de novembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Trézilidé, salle Ker Heol, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie

Avaient donné  
 procuration M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine  
 Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis  
 M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France  
 Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien  
 Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme CARRER Bernadette

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Les prix de l'électricité et du gaz atteignent actuellement des records historiques. Plusieurs facteurs expliquent cela :

- la guerre en Ukraine,
- les travaux de maintenance sur des centrales nucléaires françaises qui ont fortement réduit leur disponibilité,
- le prix du CO2 qui est très élevé,
- le mode calcul du prix de l'électricité.

Le prix de marché de l'électricité a atteint 1 000 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 47 €/MWh en octobre 2019. Le prix de marché du gaz a atteint 297 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 19 €/MWh en octobre 2019.

Depuis 2014, le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère) propose aux collectivités finistériennes un groupement de commande pour l'achat d'électricité et du gaz. Ce groupement de commande regroupe 389 membres dont 103 pour le gaz et 388 pour l'électricité (102 membres adhérent à la fois pour l'électricité et le gaz). Cela représente 789 sites finistériens pour une consommation annuelle de 404,5 GWh pour le gaz et 10 687 sites finistériens pour une consommation annuelle de 719 GWh pour l'électricité.

Préalablement au lancement de la consultation, le SDEF a incité les membres du groupement qui pouvaient bénéficier des TRV (Tarifs Réglementés de Vente) à quitter le groupement. 83 collectivités ont pu bénéficier de cette possibilité (moins de 2M€ de budget de fonctionnement et moins de 10 salariés). Ces collectivités pourront bénéficier du bouclier énergétique permettant de limiter la hausse à 15% des tarifs 2022.

Suite à la consultation qui a été menée par le SDEF en tant que coordonnateur du groupement, le marché a été attribué à TOTAL ENERGIES pour le gaz et à ENGIE pour l'électricité. Pour l'année 2023, les prix sont en forte augmentation que ce soit pour l'électricité ou pour le gaz.

**Pour l'électricité**, les prix obtenus vont aboutir à une hausse globale de 247% ! Cela signifie que la facture globale va passer de 30M€ environ en 2022 à 104M€ en 2023 pour l'ensemble des membres.

A titre d'exemple sur notre territoire, pour des collectivités adhérentes au SDEF :

ELECTRICITE							
Titulaire du contrat TRV	TRV	Nombre de points de livraison pris en compte dans l'analyse	Consommation (MWh)	Tarif 2022 (€TTC)	Tarif 2023 (€TTC)	Ecart 2022 – 2023 €	Ecart 2022 – 2023 %
CC PAYS DE LANDIVISIAU		39 PDL	941 MWh	154 066 €	510 620 €	356 554 €	231%
BODILIS	TRV	2 PDL	82 MWh	16 819 €	60 621 €	43 802 €	260%
COMMANA	TRV	1 PDL	57 MWh	11 486 €	40 295 €	28 808 €	251%
GUICLAN		21 PDL	268 MWh	50 758 €	169 454 €	118 696 €	234%
GUIMILIAU	TRV	1 PDL	69 MWh	13 180 €	53 764 €	40 584 €	308%
LAMPAUL-GUIMILIAU		32 PDL	298 MWh	54 528 €	192 693 €	138 165 €	253%
LANDIVISIAU		109 PDL	2 510 MWh	419 002 €	1 437 158 €	1 018 156 €	243%
LOCMELAR	TRV			-			
PLOUGAR	TRV			-			
PLOUGOURVEST	TRV	2 PDL	42 MWh	10 092 €	33 124 €	23 033 €	228%
PLOUNEVENTER		28 PDL	193 MWh	39 234 €	126 304 €	87 070 €	222%
PLOUVORN		34 PDL	615 MWh	110 336 €	373 645 €	263 310 €	239%
PLOUZEVEDE		29 PDL	274 MWh	56 380 €	189 530 €	133 149 €	236%
SAINT DERRIEN	TRV			-			
SAINT SAUVEUR	TRV			-			
SAINT SERVAIS	TRV	1 PDL	102 MWh	18 829 €	73 883 €	55 055 €	292%
SAINT VOUGAY	TRV	2 PDL	69 MWh	13 900 €	47 254 €	33 354 €	240%
SIZUN		36 PDL	452 MWh	82 922 €	304 476 €	221 554 €	267%
TREZILIDE		1 PDL	31 MWh	6 432 €	23 698 €	17 266 €	268%
<b>TOTAL</b>		<b>338 PDL</b>	<b>6 002 MWh</b>	<b>1 057 964 €</b>	<b>3 636 519 €</b>	<b>2 578 554 €</b>	<b>244%</b>

**Pour le gaz**, les prix sont également en forte augmentation avec une hausse moyenne de 412 % : la facture globale va passer de 5 200 k€ en 2022 à 26 700 k€ en 2023.

A titre d'exemple pour notre territoire, pour des collectivités adhérentes au SDEF :

GAZ						
Titulaire du contrat	Nombre de points de livraison pris en compte dans l'analyse	Consommation (MWh)	Tarif 2022 (€TTC)	Tarif 2023 (€TTC)	Ecart 2022 – 2023 €	Ecart 2022 – 2023 %
CC PAYS DE LANDIVISIAU	4 PDL	1 517 MWh	82 449 €	441 446 €	358 997 €	435%
LAMPAUL-GUIMILIAU	5 PDL	238 MWh	15 314 €	72 296 €	56 982 €	372%
LANDIVISIAU	19 PDL	1 875 MWh	115 539 €	561 662 €	446 123 €	386%
PLOUVORN	5 PDL	215 MWh	13 966 €	65 678 €	51 711 €	370%
SIZUN	2 PDL	212 MWh	12 835 €	63 293 €	50 459 €	393%
<b>TOTAL</b>	<b>35 PDL</b>	<b>4 058 MWh</b>	<b>240 103 €</b>	<b>1 204 374 €</b>	<b>964 272 €</b>	<b>402%</b>

A l'échelle du pays de Landivisiau, et au regard des éléments ci-dessus, ce serait ainsi plus de 3,5M€ de dépenses supplémentaires en énergies à prévoir pour l'année 2023.

Cette situation est très préoccupante pour les collectivités qui vont avoir beaucoup de mal à boucler leurs budgets 2023. Ces collectivités envisagent de fermer des sites, ou des services à la population si rien n'est entrepris par le Gouvernement et l'Union européenne pour réguler fermement les marchés de l'énergie et endiguer cette catastrophe financière.

La société BMGNV 29 qui porte le déploiement des stations-services au GNV (Gaz Naturel Véhicules) est également membre de ce groupement de commandes. L'impact pour cette société est très important puisque les prix vont être multipliés par 5 conduisant à augmenter le tarif du kg de GNV actuellement à 1,5€ à 6€ par kg.

A ce tarif-là, il est envisagé de fermer les trois stations (Saint-Martin-des-Champs, Guipavas et Landivisiau) en 2023, laissant l'ensemble des utilisateurs sans solutions pour 2023 (transporteurs, autocaristes...).

**Dans ce contexte, le SDEF, l'AMF (association des maires et présidents d'EPCI du Finistère), l'AMR (association des maires ruraux) et Intercommunalités de France, représentant les collectivités du Finistère,**

- **ALARMENT et S'INSURGENT contre les AUGMENTATIONS FARAMINEUSES DES PRIX DE L'ENERGIE pour 2023, dans un contexte de crise énergétique SANS PRECEDENT, constituant un véritable TSUNAMI pour le budget des collectivités.**
- **SOLLICITENT une prise en compte de ce contexte exceptionnel, par la mise en place d'un BOUCLIER TARIFAIRE semblable à celui qui a été mis en place pour les petites collectivités ou entreprises et particuliers, dans l'hypothèse où aucune autre solution n'aurait été trouvée pour réduire les prix concrètement facturés en 2023 aux collectivités.**
- **ALERTENT le gouvernement sur cette situation très préoccupante pour les collectivités mais aussi pour les entreprises qui risquent d'opter pour la fermeture des sites à l'instar de BMGNV 29 pour les stations-services au GNV.**
- **SOLLICITENT également la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les entreprises les plus impactées pour leur permettre de maintenir leurs activités**

**économiques et éviter les fermetures de sites en 2023, entraînant ainsi des fermetures en chaîne.**

Vu la conférence des maires en date du 8 novembre 2022,  
Après avoir entendu l'exposé du Président,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, se prononce en faveur de la motion présentée ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 18 novembre 2022.

La Secrétaire de séance,  
Bernadette CARRER.

Le Président,  
Henri BILLON.

